

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 15 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Votants : 11 Procurations : 1 Absents : 4

Date de convocation : 9 janvier 2026

Date d'affichage : 9 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Etaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS

Représentés :

- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT

Objet : Bail de location Hôtel de Ville Commune à la Communauté de Communes Larzac et Vallées

Délibération n° 2026-10

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un bail de location entre la Commune et la Communauté de Communes Larzac et Vallées concernant les locaux situés dans l'Hôtel de Ville.

Ces locaux destinés à héberger les activités de France services, de l'Espace de Vie Sociale, du Point Info Séniors et de la Médiathèque, situés au niveau R et R+1 de l'Hôtel de Ville, place du claux à Nant, sont d'une superficie de 315m².

Le loyer annuel est de 10 000 €, indexé sur l'indice du taux à la construction. L'indice de référence est celui du 3^e trimestre de l'année 2025, à savoir 2056 (dernier indice publié à la date de signature du contrat).

Le bail est conclu pour une durée de 30 ans qui commence à courir du 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2055.

OUÏ cet exposé, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail de location des locaux situés dans l'Hôtel de Ville conclu entre la Commune et la Communauté de Communes Larzac et Vallées pour héberger les activités de France services, de l'Espace de Vie Sociale, du Point Info Séniors et de la Médiathèque.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 15 janvier 2026.

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS



Le Maire,
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 16 JAN. 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>